



SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

Bien Vivre en Val-de-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Bourg en Bresse

COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2026

Nombre de Membres :

En exercice : 23

Présents : 22

Représentés : 1

Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars et à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE légalement convoqué le 16 mars 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Renaud DUMAY, Maire

Étaient présents : Renaud DUMAY – Magalie PEZZOTTA – Benoit PEIGNE – Catherine GUTTIERREZ – Gilles LATTARD – Amélie RIGOLLET – Matthieu ROLLET – Françoise DURAND – Florian MOREL – Fabienne PIRON – Julien MONTEIL – Véronique VAILLANT – Théo COCHET – Cédric BADIN – Claudette GUSELLA – Victor BRIDAY – Andrée CARRIER – Jérémie DEREMETZ – Florance DALLY-DELEGLISE – Denis CARRIQUET – Catherine TEDESCHI – Lucas FROMENT

Étaient absents excusés : Pierrette GRIECO (pouvoir à Claudette GUSELLA)

Secrétaire de séance : Jeremy DEREMETZ

N°2026.03.20.01 – Election du maire

Andrée CARRIER, doyenne du conseil municipal, Présidente de séance, a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Renaud DUMAY, conseiller municipal se présente comme candidat aux fonctions de Maire.

A scrutin secret, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom a déposé sous enveloppe fermée, son vote, dans une urne, après être passé dans l'isoloir.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	23
Nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne	23
A DEDUIRE	
Bulletins nuls/litigieux (art. L.66 du code électoral)	00
Bulletins blancs (art. L.65 du code électoral)	01
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	22
MAJORITE ABSOLUE	12
A OBTENU Monsieur Renaud DUMAY	22

Monsieur Renaud DUMAY ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire, et a été immédiatement installé, au premier tour de scrutin.

N°2026.03.20.02 – Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DECIDE la création de 5 postes d'adjoints.

N°2026.03.20.03 – Election des Adjoints au Maire

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes à l'élection des adjoints par scrutin de liste. Une liste aux postes de Maires-Adjoints a été déposée.

- Liste menée par Gilles LATTARD

Au scrutin secret, chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom a déposé sous enveloppe fermée, son vote, dans une urne, après être passé dans l'isoloir.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de votants	23
Nombre d'enveloppes trouvé dans l'urne	23
A DEDUIRE	
Bulletins nuls/litigieux (art. L.66 du code électoral)	00
Bulletins blancs (art. L.65 du code électoral)	05
RESTE pour le nombre de suffrages exprimés	18
MAJORITE ABSOLUE	12
A OBTENU Monsieur Renaud DUMAY	18

La liste d'Adjoints au Maire menée par Gilles LATTARD élue à la majorité absolue au premier tour se compose :

- Monsieur Gilles LATTARD, Premier Adjoint au Maire
- Madame Catherine GUTIERREZ, Deuxième Adjointe au Maire
- Monsieur Benoit PEIGNE, Troisième Adjoint au Maire
- Madame Magalie PEZZOTTA, Quatrième Adjointe au Maire
- Monsieur Matthieu ROLLET, Cinquième Adjoint au Maire

Et ayant obtenu la majorité absolue des voix ont été proclamés Adjoints au Maire, et ont été immédiatement installés, au premier tour de scrutin

N°2026.03.20.04 – Charte de l' élu local

Monsieur le Maire donne lecture de la charte de l' élu local

Le Conseil Municipal,

PREND acte de la lecture de la charte de l' élu local.

Fait à Saint-Didier-sur-Chalaronne, le 20 mars 2026

Le Maire,

Renaud DUMAY

Le secrétaire de séance,

Jérémy DEREMETZ